

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION AVOKA POUR L'INSTALLATION DYSKOGRAF

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2025-2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec l'association AVOKA domiciliée 5-7 rue des Fonds d'Envaux – 02380 VERNEUIL-SOUS-COUCY pour l'installation « DYSKOGRAF » à la Micro-Folie du 26 mars au 13 avril à l'occasion du festival Le NOOB pour un montant de 2.742,60 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 25 mars 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

